

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-538860

36579

Maladie Dentaire Optique Autres

Matricule : 8784

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MERZAK RACHID

25/05/1969

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0642112246

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27.05.2020

Nom et prénom du malade : MERZAK MAMOLIN

Age : 12 ans

Lien de parenté : Soi-même Conjoint

Nature de la maladie : Dr. Farid Jemni

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Le : 05/06/2020

Signature de l'adhérent(e)

RELEVE DES CHAMPS ET HONORAIRES					
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Concierges	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Patiment des Actes	
27.05.2020	C2	DR. BERRADA Souad Ophtalmologue Salérie Familia Angèle Vergne Elisa	250,00	DR. BERRADA Souad Ophtalmologue Salérie Familia Angèle Vergne Elisa	DR. BERRADA Souad Ophtalmologue Salérie Familia Angèle Vergne Elisa Tel: 05 22 84 45 67

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Docteur BERRADA SOUNI Chakib

Spécialiste des Maladies et Chirurgies des yeux

Strabologie - Lentilles de Contact - Laser - Angiographie

Lazik - Cataracte au Lazer

Membre de La Société Française d'Ophtalmologie

Agrée Pour la Formation Continue



الدكتور براة السنی شکیب

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب الجول عدسة الإتصال - الليزر - أخبوغرافي

لزيك - إزالة الجلالة بالليزر

عضو الجمعية الفرنسية لـ أمراض العيون

مرخص لعطاء الشهادة للقدرة على السياقة

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophthalmologiste
Galerie Familia Angle Rue Jura
Casablanca - Tel.: 05 22 99 45 68/69

Casablanca, le : 27.05.2020

الدار البيضاء ، في :

Enj. Merzak.

Maârif

Immeuble de l'entrepôt (76) (ven + lundi)
v. Anti-méf.

Anti lun.

$$\begin{aligned}
 (76) \quad & \text{pa} = (125^\circ - 2,25) \\
 & \text{m} = (0^\circ - 3,25) + 2,25
 \end{aligned}$$

~~MATUVUE~~
32 Rue Ibn Yakkha - Ifrani - Racine
Casablanca
Tel: 0522 360 143 - 0522 12 80 84
ICE: 0005 143 33 000014

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophthalmologiste
Galerie Familia Angle Rue Jura
Casablanca - Tel.: 05 22 99 45 68/69

رواق فامليا زاوية زنقة حورا و أوفرني (سينما فامليا سابقا)
Familia) 3ème étage - Maârif - Casablanca
Tél. : 0522.99.45.68/69

الطابق - المعارف - الدار البيضاء

الهاتف : 0522.99.45.68/69

MA TUVUE

Pour voir et être vu...

Casablanca, le 27/05/20

MR MERZAK Mamoun

FACTURE ACQUITTEE f20/168

PRESCRIPTION : DR Berrada Soum C. LE 27/05/20

MONTURE	Swing	600 dh
VERRES	équipées anti-reflets	
plan (-2,75) 175 OD	œil 1,56 AR	300 dh
+0,25 (-3,25) 10° OG	œil 1,56 AR	300 dh
TOTAL		1200 dh

Arrêtée la présente Facture à la Somme de :

deux mille deux cent

MATUVUE

32 Rue Ibn Yala El Ifrani - Racine

Casablanca

Tél: 0522 36 84 43 - m. 0662 12 80 84

ICE: 000514333000014